



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 64035

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la protection du petit patrimoine rural et régional. C'est le cas dans la région Nord - Pas-de-Calais, avec les calvaires, les petits monuments commémoratifs civils, les kiosques à musique et à danser, ou encore les moulins. Compte tenu de l'intérêt historique et incontestable de ce patrimoine et de la relative complexité des mesures de classement en liste supplémentaire des monuments historiques, il lui demande si une procédure de protection spécifique à ce petit patrimoine ne pourrait pas être envisagée.

Texte de la réponse

Reponse. - M Dominique Dupilet a attiré l'attention du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la protection du petit patrimoine rural et régional, et notamment celle des calvaires, des petits monuments commémoratifs civils, des kiosques à musique et à danser, ou encore des moulins. Il lui demande, compte tenu de la relative complexité des dispositions de la législation sur les monuments historiques, si une procédure de protection spécifique à ce petit patrimoine ne pourrait être envisagée. La proposition de l'honorable parlementaire rejoint un projet sur lequel travaillent actuellement les services de la direction du patrimoine : à la lumière des réflexions de M Jean Monnier, maire d'Angers, qui avait été chargé par le ministre d'étudier un mode complémentaire de protection pour les éléments du patrimoine qui ne correspondent pas aux critères de la loi du 31 décembre 1913, ces services mettent actuellement au point des mesures aptes à favoriser la prise en compte de ces éléments dans les documents d'urbanisme. Cette procédure, qui ne générera pas de servitude de protection autour des éléments ainsi désignés à la sauvegarde, mais qui pourront rendre ceux-ci prioritaires pour l'attribution de certaines aides financières publiques, s'apparentera à la proposition de loi déposée par M Bernard Bosson, député-maire d'Annecy.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64035

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5170